

VILLE DE SURGÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 13 septembre 2023

Nombre de membres

- en exercice : 29
- présents : 24
- votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE, M. Stéphane AUGÉ, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Arnaud PECQUEUR, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Daniel TARDET, Madame Gaëlle JOURDAIN, Monsieur Alcide BORDE, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Kévin BAYNAUD, Madame Claudie PILLET, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO,.

Secrétaire de séance :
Madame Marie-Claude GRENON.

Étaient absents représentés :

Monsieur Dominique SIMETIERE qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON,
Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,
Monsieur Philippe LACAN qui a donné procuration à Madame Sylvie PLAIRE
Madame Elodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT
Monsieur Younes BIAR qui a donné procuration à Madame Rozenn PETOT

Était absent et excusé :

Étaient également présents :

Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, Adjoint administratif principal de 1ère classe du service Citoyenneté.

Convocation envoyée le : 7 septembre 2023 - **Affichage en Mairie le :** 7 septembre 2023

2023.01.16 - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Vu l'article L. 270 et suivants du code électoral,

Vu l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame **Catherine DESPREZ**, Maire de la Commune, informe les membres du Conseil Municipal du décès de Monsieur Jean-Pierre SECQ, conseiller municipal représentant la liste « Surgères Ensemble », décès survenu le 05 septembre 2023.

Selon l'article L.270 du code électoral « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Envoyé en préfecture le 14/09/2023

Reçu en préfecture le 14/09/2023

Publié le



ID : 017-211704341-20230914-2023_01_16-DE

Madame Claudie PILLET, candidate aux dernières élections municipales venant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Surgères Ensemble, a été informée par courrier en date du 06 septembre 2023 qu'elle est appelée à remplacer Monsieur Jean-Pierre SECQ en tant que conseillère municipale.

En conséquence, Madame Claudie PILLET est installée en tant que conseillère municipale de la Commune de Surgères.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
En Mairie, le 14 septembre 2023
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,



Nicolas JOYET

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr